

SOCIÉTÉ COCHINCHINOISE DE TABACS DE SUMATRA

Société cochinchinoise de tabacs de Sumatra
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1897)

Voici quelques détails sur cette société. Elle est anonyme, au capital de 75.000 piastres, divisé en 3.750 actions de 20 piastres dont 10 piastres payables à la souscription, les 10 autres avant le 10 décembre prochain.

La durée de la société est fixée à 25 ans, avec distribution d'intérêts et de dividendes.

Sous peu, les fondateurs, MM. Schaëdler et Grimaud, vont adresser au public des bulletins de souscription accompagnés d'un résumé succinct des opérations qui seront entreprises et des statuts de la société.

Le terrain de culture comprend actuellement 426 hectares de plaine défrichée et 271 hectares de forêt. Pour commencer, l'exploitation est prévue à cent hectares par an.

En cas de réussite, et alors qu'on ne table que sur la moitié des résultats obtenus à Sumatra, le rendement en espèces sera de 4 francs par kilogramme. En cas de succès médiocre, il sera de 2 francs le kilogramme. Or l'hectare donne 15 piculs de tabac. Les 100 hectares produiront donc 90.000 kilos, ce qui, pour 5 années, représente 450.000 kilogrammes. Le rapport quinquennal sera donc de 720.000 piastres à 3 francs le kilo, de 540.000 piastres à 3 francs le kilo, et de 300.000 piastres en comptant le kilo à 2 francs.

Les dépenses pour une exploitation de 5 ans sont évaluées à 200.000 piastres. C'est une affaire bien combinée et qui paraît devoir pleinement réussir. Pour notre part, nous souhaitons de beaux et prompts succès à la naissante société.

Courrier de Saïgon.
